

# Note de service

DESTINATAIRE : Responsables de ressources résidentielles DI-TSA-DP

EXPÉDITEUR : Guy Bibeau, directeur

DATE : Le 11 avril 2020

OBJET : **Coronavirus (COVID-19) – procédure transport des usagers**

---

Nous aurons, dans les prochains jours ou prochaines semaines, à devoir transporter certains usagers, qui ne pourront être isolés, vers des sites dédiés à la clientèle ayant contracté le coronavirus (COVID-19).

Une entente a été conclue entre de CISSS de Laval et Taxi Coop (taxis adaptés). Ils pourront faire le transport de la clientèle testée positive de 8 h à minuit tous les jours. Si l'état de l'usager ne permet pas le transport en taxi adapté, car sa situation médicale le requiert, nous vous référons au transport par ambulance.

Dans l'éventualité du transport en taxi adapté, voici la procédure à suivre.

- 1) Aviser le CISSS, via la gestionnaire responsable de votre ressource (de jour la semaine) ou le cadre de garde (soirs et fin de semaine) de la présence d'un usager suspecté ou avec un diagnostic positif de COVID-19 et voir avec celui-ci les mesures d'isolation possibles dans la ressource pour cet usager.
- 2) Dans l'éventualité que l'isolement de l'usager ne soit pas possible, nous procéderons au transfert de l'usager dans un site dédié à recevoir cette clientèle. Nous sommes en travaux actifs pour l'identification de sites de confinement et vous reviendrons, sous peu, avec les sites officiels.
- 3) Une fois le transfert confirmé, vous devrez effectuer la demande de transport en contactant le Taxi Coop au 450 688-2707. Vous devrez spécifier que c'est un cas de personne confirmée ou suspectée de la COVID-19.
- 4) Les mesures suivantes devront être mises en place pour le déplacement d'une personne confirmée ou suspectée de la COVID-19.

#### Mesures de prévention de la transmission à appliquer:

- L'usager doit porter une jaquette ou vêtement propre, une nouvelle culotte d'incontinence, au besoin, et faire l'hygiène des mains en quittant la chambre et la ressource.
- L'usager doit porter un masque de procédure en tout temps jusqu'à son arrivée à destination et doit se laver les mains à l'arrivée sur l'autre site. Si l'usager refuse de porter un masque, il ne pourra être transporté, car le chauffeur devra désinfecter tout son taxi avant le transport de l'usager suivant, ce qui ne pourra être fait.
  - Préparer le matériel nécessaire pour le séjour au site de confinement (voir la procédure de transfert des usagers).

- 5) Si l'utilisateur doit être accompagné dans le transport vu sa situation, l'accompagnateur doit revêtir l'équipement de protection individuelle (lunettes, gants, masque de protection et jaquette).
- 6) Mesures de prévention qui seront appliquées par les chauffeurs
- Suivre les règles d'hygiène des mains en se lavant les mains avec du savon ou en utilisant une solution hydroalcoolique.
    - Porter l'équipement de protection individuelle en tout temps : L'équipement de protection individuelle sera fourni aux chauffeurs de taxi de façon centralisée via le service des transports du CISSS.
      1. Blouse à manches longues
        - L'attacher dans le dos, au cou et à la taille
      2. Masque de procédure
      3. Lunettes de protection ou visière si port de lunettes
        - Peut être retiré pendant le trajet
      4. Gants en nitrile
        - Mettre les gants par-dessus les manches de la blouse
    - Demander un sac en plastique pour mettre le matériel contaminé à apporter (ex. linge, etc.) qui a été désinfecté (pour les items où c'est possible) au site de confinement.
    - L'hygiène des mains doit être refaite à la fin du transport.
    - Le véhicule doit être ensuite nettoyé sommairement avec des lingettes désinfectantes.
- 7) Vous devrez confirmer au gestionnaire responsable de votre ressource tout transport effectué pour la clientèle qu'il soit par taxi adapté ou par ambulance selon l'état de l'utilisateur. Nous compilons des statistiques à cet effet.

Merci de votre collaboration et du respect de ces consignes pour le mieux-être et la santé de tous.